

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Archives de Williams Sassine](#)[Collection](#)[La malle de Williams Sassine](#)[Collection](#)[13. Documents administratifs sur les divers postes occupés](#)[Collection](#)[Divers postes occupés : Gabon](#)[Item](#)[Ministère de l'éducation nationale gabonais : décision portant engagement des professeurs dont Williams Sassine](#)

Ministère de l'éducation nationale gabonais : décision portant engagement des professeurs dont Williams Sassine

Auteur(s) : Ministère Education Nationale Gabon

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Citer cette page

Ministère Education Nationale Gabon, Ministère de l'éducation nationale gabonais :
décision portant engagement des professeurs dont Williams Sassine, 1973/09/01

Consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/francophone/items/show/4028>

Copier

Description & analyse

Analyse 1973.09.01 Gabon : Ministère de l'éducation nationale...décision portant engagement des professeurs dont WS

Contributeur(s)

- Élisabeth Degon
- Jules Musquin

Informations générales

Cote 13.2.1

Collation 2

Présentation

Date 1973/09/01

Mentions légales

- Institut des textes et manuscrits modernes (CNRS-ENS) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)
- Texte : Avec l'accord des ayants-droits de la famille Sassine, toute autre utilisation que la consultation est soumise à leur autorisation

Nombre de pages2

Notice créée par [Jules Musquin](#) Notice créée le 26/08/2025 Dernière modification le 28/10/2025

SECRETARIAT GÉNÉRAL

REPUBLIQUE GABONNAISE

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT II

UNION - TRAVAIL - JUSTICE

PERSONNEL CONVENTION COLLECTIVE

DECISION

N° 01463 / MENRS/SG/DE2/PCC

Portant engagement
des Professeurs

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

Visa MENRS

Visa MFP/RA

Visa DEF

Visa DFP

AMPLIATIONS

PR.....1
VPG.....1
MENRS.....1
MFP/RA.....1
MLF.....1
DFP/RA....25
DE2.....4
DEF.....25
SG.....1
TRSOR....6
PCC.....10
INTERESS...25
ARCHIVES...5

Vu la loi n° 1/61 du 21 Février 1961, portant constitution de la République Gabonaise et les textes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 00263/PR du 7/3/73, fixant la composition du Gouvernement, modifié par le décret n° 406/PR du 28/5/73 ;

Vu la loi n° 88/61 du 4 Janvier 1962 instituant un code du travail dans la République Gabonaise ;

Vu la Convention Collective en date du 5 Juillet 1959 ;

Vu le protocole d'accord du 23 Février 1959 ;

Vu le décret n° 373/PR/MTAS du 5/7/68, portant rajustement des salaires de base des catégories des conventions collectives notamment son article 4 ;

Vu les dossiers des intéressés ;

Vu les nécessités de service :

DECIDE

ARTICLE 1er /- Les personnes désignées au tableau ci-annexé sont engagées en qualité de Professeurs et mises à la disposition du Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique.

ARTICLE 2/- La solde et les accessoires de solde sont imputables au budget de l'Etat Gabonais.

ARTICLE 3/- Les droits de congé sont fixés à 90 jours après une année scolaire, les intéressés bénéficieront d'un voyage payé tous les deux ans, du lieu d'affectation au domicile de congé. Le préavis sera régi suivant les dispositions de la Convention Collective susvisée.

ARTICLE 4/- Le présent engagement est valable pour l'année scolaire 1973-1974.

ARTICLE 5/- La présente décision qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

Libreville, le 1er Septembre 1973

P. Le Président de la République
Chef du Gouvernement
Le Vice-Président du Gouvernement

Leon N E B I A M E

1)- Monsieur TREIL Emile Professeur de Sciences, domicilié en France, titulaire d'une Licence de Sciences est assimilé à la 16ème catégorie 3 ème classe 1er échelon.

2)- Monsieur DIABY Fédé Amara Professeur de Sciences, domicilié en France, titulaire d'une Licence ès sciences naturelles et de D E A justifiant d'une ancienneté de 5 ans de service est assimilé à la 16 ème catégorie 2ème classe 1er échelon avec une prime d'ancienneté de 8%.

3)- Monsieur IDRISSE Daouda, Professeur de Sciences, domicilié en France, titulaire du diplôme d'agronomie et justifiant d'une ancienneté de 17 ans, est assimilé à la 16 ème catégorie 1ère classe 2ème échelon avec une prime d'ancienneté de 18%.

4)- Monsieur WAGNER François, Professeur d'Allemand, domicilié en France, titulaire du CAP d'Agriculture et du BAC, justifiant d'une ancienneté de 18 ans est assimilé à la 13 ème catégorie 1ère classe 2ème échelon avec une prime d'ancienneté de 20%.

5)- Mlle VERPY Monique, Professeur d'anglais, domiciliée en France, titulaire d'une licence d'anglais et justifiant d'une ancienneté de 8 ans de service est assimilée à la 15 ème catégorie 2° classe 2° échelon avec une prime d'ancienneté de 10 %.

6)- CWIKULA Jean Marie Professeur de Sciences, domicilié en France, titulaire d'une maîtrise de géologie et d'une attestation d'Etudes approfondies est assimilé à la 16 ème catégorie 3ème classe 1er échelon.

7)- Monsieur VERDIER Jean François, Professeur de Sciences domicilié en France, titulaire d'une licence ès-Sciences géologiques est assimilé à la 16ème catégorie 3ème classe 1er échelon.

8)- Madame GANANCIA Monique, titulaire d'une Licence ès-Lettres et du Doctorat en psychologie, domiciliée à Libreville, et justifiant d'une ancienneté de 14 ans est assimilée à la 17ème catégorie 1ère classe 2ème échelon avec une prime d'ancienneté de 16%.

9)- PIAZZOLA Marie Dominique, Professeur de lettres, domiciliée à Paris, titulaire du DUEL Lettres classiques et Licence Lettres classique est assimilée à la 16 ème catégorie 3ème classe 2ème échelon.

10)- Monsieur BEN AZOUNA Hassine, Professeur d'Anglais, domicilié à Paris, titulaire d'une Maîtrise de recherche en Anglais est assimilé à la 16ème catégorie 3ème classe 1er échelon.

11)- Mademoiselle VIGNON Jeanine , Professeur de Lettres et de philosophie, domiciliée à Paris, titulaire d'une Licence et du Diplôme d'Etudes Supérieures de philosophie justifiant d'une ancienneté de 25 ans de service est assimilée à la 15 ème catégorie 1ère classe 2ème échelon avec une prime d'ancienneté de 22%.

12)- Mr. DIANDAYA TADA Adelaïde, Professeur de mathématiques, domiciliée à Paris, titulaire du certificat de mathématiques générales et justifiant d'une ancienneté de 6 ans de service est assimilée à la 14ème catégorie 2° classe 1° échelon avec une prime d'ancienneté de 5 % .

.../...

- 13)- M. WILSON Pierre Nord, Professeur de mathématiques, domicilié à Paris, titulaire d'une licence de mathématiques est assimilé à la 15ème catégorie 3^e classe 2^e échelon.
- 14)- M. Michel MUSTIERE , Professeur industriel, domicilié à Paris, titulaire du BREVET de technicien supérieur, BREVET d'enseignement industriel est assimilé à la 14 ème catégorie 3ème classe 1er échelon.
- 15)- M. HACHEZ GHIAS, professeur de mathématiques, domicilié à Paris, titulaire d'un diplôme d'Etudes approfondies et justifiant d'une ancienneté de 5 ans de service est assimilé à la 16ème catégorie 2ème classe 1er échelon avec une prime d'ancienneté de 5 %.
- 16)- M. LANTAUME Joël, professeur de lettres, domicilié à Paris, titulaire d'une maîtrise de lettres et justifiant d'une ancienneté de 5 ans de service est assimilé à la 16ème catégorie 2^e classe 1er échelon avec une prime d'ancienneté de 5 %.
- 17)- M. Paul GHILS, professeur d'Anglais, domicilié à Paris, titulaire d'une licence en traduction français - anglais - espagnol de l'Ecole Supérieure de traducteur et Interprites de l'Etat à Bruxelles est assimilé à la 15ème catégorie 3^e classe 1^e échelon.
- 18)- M. SASSINI WILLIAMS, professeur de mathématiques, domicilié à Niamey titulaire du C.E.S. de mathématiques - C.E.S. d'Algèbre supérieure, C.E.S. de mécaniques générale et justifiant d'une ancienneté de 5 ans de service est assimilé à la 15ème catégorie 2^e classe 1^e échelon avec une prime d'ancienneté de 5 %.
- 19)- M. ZANCHETTIN Claude, professeur de langues, domicilié à Paris, titulaire d'une maîtrise de philosophie, et justifiant d'une ancienneté de 5 ans est assimilé à la 16ème catégorie 2ème classe, 3ème échelon avec une prime d'ancienneté de 5%.
- 20)- Mr. CHIMA OKENEKE, professeur d'anglais domicilié au Nigéria, titulaire du West African School certificate, est assimilé à la 15ème catégorie 3ème classe, 2ème échelon.
- 21)- Mme. Blanche PAPHILE, professeur de dessin, domicilié à Paris, titulaire d'une Science d'Arts plastiques, est assimilée à la 15ème catégorie, 3ème classe, 2ème échelon.
- 22)- Mr. PAPHILE Alex Paul, professeur de dessin, domicilié à Paris, titulaire d'une Science d'Arts plastiques est assimilé à la 15ème catégorie, 3ème classe, 1er échelon.-
- 23)-M. Edouard ZINSCU , Professeur de Sciences physiques, domicilié au Sénégal, titulaire d'une licence-ès-sciences et justifiant d'une ancienneté de 5 ans de service est assimilé à la 16ème catégorie 2^e classe 1^e échelon avec une prime d'ancienneté de 8 % .
- 24)- M. KMBROISE Gérard, Professeur de lettres, domicilié en France, titulaire d'une licence-ès-lettre et d'un diplôme d'Etudes Supérieures, justifiant d'une ancienneté de 2 ans de service est assimilé à la 15ème catégorie 3^e classe 2^e échelon.
- 25)- Mme Renée DUMONT, Professeur d'Anglais, domiciliée à Libreville, titulaire du D.U.E.L. (Anglais) est assimilée à la 14^e catégorie 3^e classe 1^e échelon.